



TARIF 2026

Le règlement est à effectuer en une seule fois, de préférence par chèque à l'ordre de l'ASCSV.
En cas de paiement par carte culturelle du CSE, merci de le mentionner sur la fiche d'inscription.

Le tarif est calculé au prorata des mois restants.

Pour toute inscription après le mois de juillet :

La part section est ajustée au prorata des mois restants.

La part ASCSV reste fixe, soit 10 €, 23 € ou 31 €, quel que soit le mois d'inscription.

Cas d'adhésion multiple dans une même famille

À partir de la 3^e inscription, une réduction de 20 % est appliquée.

Cette réduction s'applique uniquement sur la part section, et non sur la part ASCSV.

PERSONNEL UMV

Part ASCSV = 10€

Personnel usine/ enfants à charge et conjoint, / hébergé (DSIN/DPTA) / retraité / apprentis, CDD, Stagiaires)	52 €
-10% sur part section si réinscription	(42 section + 10 ascsv)
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	37 € (27€+10€)

PERSONNEL PSA

Part ASCSV = 23€

Enfant et conjoint ne faisant plus partie du foyer fiscal, petits enfants du salarié	84 €
-10% sur part section si réinscription	(61€ + 23€)
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	68 € (45€+23€)
GEFCO, SEVEL, FREST, Prestataire PSA, concessions, INTÉRIMAIRE UMV et conjoint, prêt d'autre site, famille directe du salarié (enfants à charges, conjoints)	136 €
-10% sur part section si réinscription	(113€+23€)
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	115 € (92€+23€)

EXTERIEUR FAMILLE, DANS LA LIMITE DE 20 %

ASCSV = 31€

famille du salarié (père, mère, frère, sœur, cousin direct, oncle, tante, beau frère, belles sœur, neveu,...)	215 €
-10% sur part section si réinscription	(184€+31€)
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	189 € (158€+31€)

EXTERIEUR PARRAINES

extérieurs parrainés	262 €
-10% sur part section si réinscription	(221€+31€)
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	231€ (200€+31€)

MEMBRES BIENFAITEURS , DANS LA LIMITE DE 20 %

Sont **membres bienfaiteurs**, les personnes qui versent un droit d'entrée supplémentaire et une cotisation annuelle.

ASCSV = 31€

Cela permet d'accepter des adhérents extérieurs dit « bienfaiteurs » alors que le quota « extérieur » est atteint

MEMBRES BIENFAITEURS	325 €
10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	

Le tarif comprend la cotisation à l'ASCSV + la cotisation section.

Si l'adhérent est déjà inscrit à une section, la cotisation sera minorée du montant de la cotisation ASCSV